

## Rapport de l'IGAS relatif aux soins palliatifs et la fin de vie à domicile

22/11/2017

"Plus qu'au lieu de décès, l'IGAS s'est intéressée à l'évaluation des conditions de la prise en charge de fin de vie à domicile, qu'il était permis de questionner tant du point de vue de l'efficacité des soins pour le patient que de leur effectivité pour le système de santé". D'abord, l'IGAS relève que les soins palliatifs sont un droit de plus en plus revendiqué à domicile, alors que le dispositif actuel ne garantit pas l'effectivité de telles prises en charge, le pilotage étant insuffisant et l'offre fragmentée. Elle identifie cinq axes d'amélioration, notamment la mobilisation du médecin traitant comme pivot, laisser une place au recours institutionnel ou encore l'amélioration des prises en charge.